



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

La Poste

Question écrite n° 78894

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur les craintes des salariés de l'Imprimerie des timbres poste et valeur fiduciaire, ITVF, de Boulazac. Cette dernière est au coeur de la tourmente. C'est pour cette raison que les salariés ont déposé pour le 11 mai 2010 un préavis de grève. Leurs revendications sont les mêmes qu'en décembre 2009. Officiellement, aux dires de la direction et du Gouvernement, les salariés n'ont aucune crainte à avoir pour leur avenir. Il serait simplement question d'un « plan de modernisation pour faire face à la concurrence ». Mais, dans les faits, cela se traduit par une réalité de plus en plus dure pour les salariés : appel accru à la sous-traitance, dégradation des conditions de travail et de l'ambiance dans les services, augmentation de la pression sur les agents, changement perpétuel de poste et de machine, machines abandonnées faute de personnel, refus d'embaucher et de remplacer les départs à la retraite. Cela est à mettre en perspective avec les chiffres suivants : il y a dix ans encore, il y avait près de 800 salariés dans cette imprimerie ; en 2007, ils étaient 640 et aujourd'hui 430. Concernant le prêt-à-poster, le volume de sous-traitance pour cette activité en 2009 est évalué à 18 millions d'euros. Le manque à gagner pour La Poste est considérable. De plus, les investissements réalisés à cet effet il y a trois ans sont vains car, faute de salariés, ces machines ne tournent pas. Nous nous accordons tous, sur la nécessité du maintien de l'imprimerie de timbres, véritable pôle d'excellence, reconnu comme tel partout en Europe et dans le monde. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes qu'il entend prendre pour garantir à ces salariés, dont l'investissement et le dévouement est sans limite, un projet ambitieux pour le développement de l'Imprimerie des timbres poste, qui soit également respectueux des salariés et de leur conditions de travail. Elle le prie également de lui préciser le volume exact de travail qui est sous traité.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78894

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5455

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)